



CONCOURS PHOTO ESSERT



MON VILLAGE - MA COMMUNE

Pour vous, qu'est-ce qui représente le plus la commune?

Article 1 : A l'occasion de la Fête du Timbre qui se déroulera à la Mairie d'Essert les 11 & 12 mars 2023, l'Amicale Philatélique de l'Est-Belfort, en partenariat avec la Municipalité d'Essert, organise un concours photo afin d'éditer une carte postale et un timbre-poste de ce qui représente le mieux le village.

Article 2 : Ce concours est ouvert uniquement aux habitants de la commune d'Essert.

Article 3 : Les participants sont invités à présenter jusqu'à 2 clichés photo maximum soit sur papier au format 10 x 15, soit sous fichier informatique au format jpg ou jpeg de 1 Mo minimum.

Article 4 : Le nom, le prénom et l'adresse du participant devront être mentionnés au verso de la photo.

Article 5 : Le dépôt des clichés se fera en Mairie d'Essert pour le 31 janvier 2023, délai de rigueur - Si envoi par messagerie informatique, transmettre à l'adresse suivante : animations@essert.fr

Article 6 : Un Jury composé d'un représentant de l'Aphiest-Belfort, d'un représentant de la Municipalité, d'un représentant du CD90, d'un représentant des exposants de l'exposition Peinture Sculpture de la FT2023, d'un représentant de la Poste et un représentant du Crédit Mutuel Valdoie Giromagny se réunira pour élire la meilleure proposition pour chaque catégorie.

Article 7 : Chaque gagnant verra sa proposition transformée soit en carte postale soit en timbre-poste et recevra des cadeaux d'ordre philatéliques. La remise des Prix se fera le samedi 11 mars 2023, à 16h00, lors de l'inauguration de la manifestation à la mairie d'Essert.

Article 8 : Dans la mesure du possible, les clichés proposés seront présentés au public durant les 2 journées de la manifestation dans l'une des salles de la Fête du Timbre de 09h00 à 18h00 - entrée gratuite.

Article 9 : Le fait de participer suppose l'acceptation de ce règlement, permet aux organisateurs d'émettre une carte postale et un timbre-poste avec les clichés sélectionnés par le jury sans limitation de quantité et sans aucune compensation. Aucun recours sur le mode de l'organisation ou sur les résultats du concours ne sera accepté. Les décisions du jury sont sans appel.

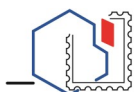
Article 10 : Vous pouvez télécharger ce dossier directement depuis le site suivant :

<https://sites.google.com/view/fte-du-timbre-2023-essert>

Pour tous renseignements :

aphiest90@gmail.com

06.79.91.07.06



GROUPEMENT
PHILATÉLIQUE
RÉGIONAL
d'ALSACE
et de BELFORT



LE TIMBRE
CLASSIQUE

